

Eure

La nouvelle carte scolaire a été votée lundi. Drôle de démocratie

LA DÉPÊCHE - LOUVIERS | vendredi 15 décembre 2017

1218 mots



Drôle de démocratie quand même que celle faite contre la volonté des habitants, des familles et de l'Éducation nationale, à grand renfort d'officiers de police.

Le Département a voté à une large majorité la nouvelle carte scolaire de l'agglomération Seine-Eure. Le collège Mendès France fermera ses portes à la prochaine rentrée. Colère des opposants !

Cette fois, Sébastien Lecornu ne s'est pas laissé déborder. Ce lundi 11 décembre, les forces de l'ordre étaient venues en masse pour empêcher un nouvel envahissement de l'hémicycle départemental. Dans une ambiance néanmoins festive malgré la pluie et le froid, les manifestants opposés à la fermeture du collège Mendès France de Val-de-Reuil ou Pablo Neruda à Évreux se sont rassemblés devant un cordon de sécurité dans lequel se mêlaient agents de sécurité du Département et policiers réquisitionnés pour l'occasion.

À poil

Il s'agissait pour les manifestants de donner de la voix pour cette dernière étape départementale du feuilleton tragique de la fermeture des collèges. Laëtitia Sanchez, la responsable des Verts à la Région, et Fadila Benamara, adjointe à Val-de-Reuil, se mettent rapidement en petite tenues. En nuisette, chapeau de Père Noël sur la tête, écharpe tricolore sur la poitrine, elles scandent avec quelques autres, debout derrière une banderole, « **Le Département nous fout à poil** ».

Pas de quoi apitoyer un service d'ordre inflexible ! Et à 9 h 30 presque précises, les débats débutent dans l'assemblée. Les opposants aux fermetures ont quelques alliés dans l'hémicycle et gardent le secret espoir de faire basculer, à l'occasion d'un vote à bulletin secret, l'opinion.

On comprend vite que cela va être très dur.

Un funeste dessein

D'abord parce que la proposition de Bernard Leroy, le président de la Case (Communauté

d'agglomération Seine-Eure), de retirer la délibération contre des espèces sonnantes et trébuchantes n'a pas eu l'écho escompté. Ensuite parce que la majorité départementale, des Républicains à En Marche, emmenée par le secrétaire d'État Sébastien Lecornu, n'a visiblement pas envie de s'en laisser conter et semble déterminée à aller jusqu'au bout de ce que les élus de la Case, dans leur immense majorité, considèrent comme un funeste dessein.

« Arrêtez de menacer »

Haut les coeurs, Janick Léger, la conseillère générale de Val-de-Reuil, est la première à prendre la parole pour stigmatiser une « **décision injuste** ». Très en verve, la conseillère départementale rappelle les nombreux arguments fallacieux utilisés pour justifier la fermeture et va même jusqu'à attaquer directement le mode de gouvernance du chef de l'opposition. « **M. Lecornu, arrêtez de menacer tous ceux qui vous résistent !** »

Maryannick Deshayes, la conseillère départementale du canton de Pont-de-l'Arche, en rajoute une couche sur le thème de la mixité sociale si chère à Sébastien Lecornu mais dont elle n'a visiblement pas la même vision. « **Il est grand temps de donner plus à ceux qui ont moins** », affirme même la conseillère départementale en pointant l'action du Département dans le cadre de son plan collègue.

Mensonges !

De quoi choquer la député *En marche* Marie Tamarelle-Verhaeghe, qui parle de diffamation alors que Frédérick Duché, le président de Seine Normandie Agglomération n'hésite pas à affirmer des deux opposantes qu'elles ont « **énuméré un certain nombre de contre-vérités, voire de mensonges** ».

Chacun est resté sur cette position à l'occasion de cette passe d'armes très politicienne. On en était là lorsque Francis Courel, ancien vice-président aux collèges à l'époque de Jean Louis Destans, est venu justifier de son action tout en démontant les « **mensonges** » de l'actuelle majorité.

Bref, on ne s'en sort pas... Le vice-président Jean-Paul Legendre rappelle qu'il a encore en travers de la gorge l'invasion de l'assemblée en 2016 (*ndr : ce qui ne risquait pas d'arriver ce lundi...*). Il n'a pas l'air de savoir qu'après deux heures de débat, il y a encore une cinquantaine de personnes devant l'entrée, tambourinant pour refuser la fermeture.

Et encore des mensonges !

Très serein jusqu'à présent, Sébastien Lecornu a finalement daigné prendre enfin la parole, non pas pour justifier de son action mais bien pour dénoncer « **des mensonges** ». « **J'en ai marre d'être instrumentalisé par des mensonges successifs.** » Et d'enfoncer le clou : « **Je suis triste pour les manifestants dehors : ils se sont fait enfumer !** » avant de se redorer son blason d'un joli : « **J'ai toujours su être magnanime et républicain** » et de porter l'estocade en désignant un coupable : les élus de la Case (Communauté d'Agglomération Seine-Eure) : « **Les élus de la Case ont mis l'intérêt des enfants derrière eux [...] Ils refusent la mixité sociale.** »

Il est temps de passer à la présentation de la délibération par Benoit Gatinet, le vice-président en charge des collèges. Rien de neuf de ce côté-là, les arguments pour la fermeture sont connus depuis longtemps. La surprise vient finalement d'Hafidah Ouarah, la conseillère départementale de Louviers, qui assure que la nouvelle carte scolaire, « **c'est le bon choix** ».

Drôle de démocratie

Ce coming out sonne le glas des derniers espoirs des élus de la Case. Bruno Questel, arrivé sur le tard, en rajoute une couche en reprochant à la Case d'avoir proposé de payer le collègue et d'afficher son « **pognon** ».

Deux voix de perdues pour la cause des élus de la Case. De toute façon, elles n'auraient pas suffi : la nouvelle carte scolaire de la Case est votée avec 31 oui, 11 non, et 4 abstentions. Soit à peine deux voix de moins que la carte scolaire d'Évreux. Ce qui montre le manque de poids politique de Bernard Leroy.

Comme quoi, n'en déplaise à Sébastien Lecornu, c'est bien la politique politicienne qui a gagné ce lundi.

Drôle de démocratie quand même que celle faite contre la volonté des habitants, des familles et de l'Éducation nationale, à grand renfort d'officiers de police.

La ville de Val-de-Reuil a annoncé lundi n'avoir « **pas d'autre choix que de s'en remettre à la justice pour défendre ses enfants et tous ceux du territoire de son agglomération** ». Elle va déposer un recours devant le tribunal administratif de Rouen pour faire annuler cette décision.

Patrick Auffret